



Municipalité de
Saint-Simon-les-Mines

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 287-2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre 2021, a adopté le règlement numéro 287-2021 décrétant une dépense de 1 125 319 \$ et un emprunt de 1 125 319 \$ pour des travaux de réfection du rang de Léry.

Le 23 novembre 2021, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation approuvait ce règlement d'emprunt.

**Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et
un emprunt de 1 125 319 \$**

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Simon-les-Mines, aux heures normales d'ouverture. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.sslm.ca.

Donné à Saint-Simon-les-Mines ce 25 novembre 2021.

Véronique Fortin, D.M.A.

Directrice générale et greffière-trésorière